



## Contestation vitesse retenue sur avis de contravention

Par **Slyon**, le **26/03/2015** à **20:06**

Bonjour,

Je viens de recevoir un avis contravention pour excès de vitesse inférieur a 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur - vitesse maximale autorisée supérieure à 50 km/h.

Les informations portées sur l'avis reçu sont :

Véhicule controle á 117 km/h

Pour une vitesse limite autorisée de : 110 km/h

La vitesse retenue est de : 111 km/h

La tolérance qui m'a été appliquée est donc de 5% qui correspond à un dispositif fixe.

Problème : l'appareil de controle homologue est 210-MESTA-0485.

Une recherche sur internet me fait penser qu'il s'agit d'un dispositif en mouvement, et qu'en tant que tel, une tolérance de 10% aurait du m'être appliquée.

Pouvez-vous me dire si mon analyse est bonne et si je peux contester cette amende sur cette base ?

Merci de votre aide

Slyon

Par **LESEMAPHORE**, le **27/03/2015** à **15:58**

Bonjour

avant toute contestation demandez les clichés ,vous n'aurez plus de motif de contester .